

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE


TERRITOIRE
PAYS
SALONNAIS
-

**COMPTE RENDU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Lundi 16 décembre 2019
Séance à 18h30

**SALON DE PROVENCE
281 Boulevard Maréchal FOCH**

APPEL

Secrétaire de séance : M. David YTIER

❖ **Etaient présents à cette Assemblée :**

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Jean-Claude CADIOU, Catherine CASORLA, Chantal CLISSON, Auguste COLOMB (jusqu'au point 70), Claude CORTESI (jusqu'au point 7 et à partir du point 21), Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Michel ROUX (jusqu'au point 26 et à partir du point 28), Nathalie SAINT-MIHIEL (jusqu'au point 77), Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHIATNI, David YTIER.

❖ **Etaient représentés à cette Assemblée :**

Christophe AMALRIC donne pouvoir à Michel MILLE,
Patrick APPARICIO donne pouvoir à André BERTERO,
Catherine BRICOUT donne pouvoir à Jean Claude CADIOU,
Pierre CHOUZY donne pouvoir à David YTIER,
Evelyne DE FILIPPO donne pouvoir à Christian RAPAUD,
Bérangère GAUTHIER donne pouvoir à Yves WIGT,
Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT,
Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS,
Lionel JEAN donne pouvoir à Serge ANDREONI,
Brice LE ROUX donne pouvoir à Sandrine PRAT,
Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Chantal CLISSON,
Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise FERNANDEZ,
Sandrine POZZI donne pouvoir à Richard LEROI.

❖ **Etaient absents et excusés :**

Florian BRUNEL,
Joëlle BURESI,
Auguste COLOMB (à partir du point 71),
Carole CORREIA D'ALMEIDA,
Claude CORTESI (du point 8 au point 20),
Dimitri FARRO,
Gérard FRISONI,
Rita GIACOBETTI,
Corinne LUCCHINI,
Henri PONS,
Michel ROUX (le point 27),
Nathalie SAINT-MIHIEL (à partir du point 78),
Caroline TILLIE-CHAUCHARD,
Philippe VERAN.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Président Nicolas ISNARD souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée Délibérante pour le Conseil de Territoire se tenant sis 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence.

Après appel des Conseillers de Territoire, il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil de Territoire.

Le secrétaire de séance désigné est M. David YTIER.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Sans aucune remarque, le procès-verbal du 21 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération de réhabilitation de 20 logements sociaux dénommée Sainte Anne, située chemin des Grands Parents à Alleins

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération de réhabilitation de 20 logements sociaux dénommée Sainte Anne, située chemin des Grands Parents à Alleins ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

2. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une garantie d'emprunt à la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme pour le financement de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social dénommée Résidence Grapelli, située 81 rue de l'Empéri à Salon-de-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme pour le financement de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social dénommée Résidence Grapelli, située 81 rue de l'Empéri à Salon-de-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

3. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération de rénovation thermique de 25 logements sociaux dénommée Marie Olive Albrand, située Avenue Pierre Puget à Velaux

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération de rénovation thermique de 25 logements sociaux dénommée Marie Olive Albrand, située Avenue Pierre Puget à Velaux ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

4. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Services extérieurs défense contre incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune d'Alleins

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Services extérieurs défense contre incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune d'Alleins ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

5. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Services extérieurs défense contre incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune d'Aurons

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Services extérieurs défense contre incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune d'Aurons ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

6. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme" de la commune de Saint-Chamas

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme" de la commune de Saint-Chamas ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

7. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Services extérieurs défense contre incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de Berre-l'Etang

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Services extérieurs défense contre incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de Berre-l'Etang ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

8. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune d'Eyguières

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune d'Eyguières ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

9. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Charleval

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Charleval ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

10. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de La Barben

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de La Barben ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

11. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Parcs et aires de stationnement", "Défense Extérieure Contre Incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de La Fare-Les-Oliviers

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Parcs et aires de stationnement", "Défense Extérieure Contre Incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de La Fare-Les-Oliviers ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

12. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de Lamanon

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de Lamanon ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

13. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" de la commune de Lançon-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" de la commune de Lançon-Provence ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

14. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale", "Parcs et Aires de Stationnement" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Mallemort

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale", "Parcs et Aires de Stationnement" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Mallemort ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

15. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Pélissanne

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Pélissanne ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

16. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de Rognac

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de Rognac ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

17. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Parcs et Aires de Stationnement" de la commune de Salon-De-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Parcs et Aires de Stationnement" de la commune de Salon-De-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

18. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de Sénas

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie" et "Eau Pluviale" de la commune de Sénas ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

19. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Parcs et Aires de Stationnement" de la commune de Velaux

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Parcs et Aires de Stationnement" de la commune de Velaux ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

20. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Vernègues

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Défense Extérieure Contre Incendie", "Eau Pluviale" et "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme" de la commune de Vernègues ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

21. Avis du Conseil de Territoire

Délégation de compétences du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil de Territoire du Pays Salonais

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Délégation de compétences du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil de Territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

22. Décision du Conseil de Territoire

Délégations accordées par le Conseil de Territoire au Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la subdélégation des attributions au Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais, telle que présentée.

- PRECISE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, un Vice-Président, dans l'ordre du tableau, est autorisé à remplacer le Président dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées par le Conseil de Territoire et à signer les décisions.

- ACCEPTE que le Président du Conseil de Territoire subdélègue par arrêté les attributions confiées par le Conseil de Territoire aux Vice-Présidents ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions.

- RAPPELLE que l'exercice effectif de chaque compétence déléguée au Président devra faire l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant à l'occasion de chaque réunion de cet organe.

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire à signer tout acte et à prendre toutes dispositions concourantes à la bonne exécution de la présente délibération.

23. Avis du Conseil de Territoire

Approbation de conventions de gestion avec les communes membres de la Métropole détenant les compétences « voirie », « signalisation » et « espaces publics »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de conventions de gestion avec les communes membres de la Métropole détenant les compétences « voirie », « signalisation » et « espaces publics » ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

24. Décision du Conseil de Territoire

Vote de l'Etat Spécial 2020 du Territoire du Pays Salonais, Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE l'Etat Spécial 2020, Budget primitif, du Territoire du Pays Salonais :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DE L'ETAT SPECIAL 2020	2 761 099.00 €	2 761 099.00 €

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DE L'ETAT SPECIAL 2020	3 240 000.00 €	3 240 000.00 €

25. Avis du Conseil de Territoire

Participation 2020 du budget principal à l'équilibre du Budget annexe « Déchets » du territoire du Pays Salonais

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Participation 2020 du budget principal à l'équilibre du Budget annexe « Déchets » du territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

26. Avis du Conseil de Territoire

Budgets Annexes du Territoire de Salon – Décision modificative de l'exercice 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets Annexes du Territoire de Salon – Décision modificative de l'exercice 2019 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

27. Avis du Conseil de Territoire

Budgets Annexes du Territoire de Salon – Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets Annexes du Territoire de Salon – Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2020 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

28. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au Groupement d'Employeurs AGGLOPARCS - Approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association Groupement d'Employeurs AGGLOPARCS une subvention d'un montant total de 32 000 €, au titre de l'année 2020.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Groupement d'Employeurs AGGLOPARCS.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2020 - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

29. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'association BGE Provence Alpes Méditerranée ACCES CONSEIL et approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association BGE Provence Alpes Méditerranée ACCES CONSEIL une subvention d'un montant de 2 000 €, au titre de l'année 2020.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association BGE Provence Alpes Méditerranée ACCES CONSEIL.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2020 - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

30. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'association AJACOSAP et approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association AJACOSAP une subvention d'un montant total de 2 000 €, au titre de l'année 2020.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association AJACOSAP.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2020 - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

31. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'association Agglopoie Provence Initiative (API) - Approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association Agglopoie Provence Initiative (API) une subvention d'un montant total de 100 000 €, au titre de l'année 2020.

- APPROUVE la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Agglopoie Provence Initiative.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2020 - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'état spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

32. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'association SUD CONSEILS - Approbation d'une convention d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE à l'association SUD CONSEILS une subvention d'un montant total de 2 000 €, au titre de l'année 2020.

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association SUD CONSEILS.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2020 - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

33. Avis du Conseil de Territoire

Approbation de la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

34. Avis du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au profit de l'association Cosens - Approbation d'une convention

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Attribution d'une subvention au profit de l'association Cosens - Approbation d'une convention ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

35. Avis du Conseil de Territoire

Cession à titre onéreux d'un terrain sur l'extension du parc d'activités de la Gandonne à Salon-de-Provence à la société SCI La Lagune – Prorogation des délais de réitération par acte authentique

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Cession à titre onéreux d'un terrain sur l'extension du parc d'activités de la Gandonne à Salon-de-Provence à la société SCI La Lagune – Prorogation des délais de réitération par acte authentique ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

36. Avis du Conseil de Territoire

Cession à titre onéreux d'un terrain de la Zone Artisanale du Bas Taulet à Pélissanne à l'entreprise EURL Errera José - Prorogation des délais de réitération par acte authentique

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Cession à titre onéreux d'un terrain de la Zone Artisanale du Bas Taulet à Pélissanne à l'entreprise EURL Errera José - Prorogation des délais de réitération par acte authentique ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

37. Avis du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention et approbation d'une convention d'objectifs et de moyens « Agir pour l'Emploi » avec les Missions Locales du Pays Salonais et Est Etang-de-Berre - Année 2020

Conformément à l'article L 2131-11 du CGCT, il est précisé que Messieurs Didier KHELFA, Serge ANDREONI (disposant du pouvoir de Monsieur Lionel JEAN), André BERTERO, Philippe GINOUX, et Mme Hélène GENTE CEAGLIO, ne prennent pas part au vote et au débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Attribution d'une subvention et approbation d'une convention d'objectifs et de moyens « Agir pour l'Emploi » avec les Missions Locales du Pays Salonais et Est Etang-de-Berre - Année 2020 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

38. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'un protocole indemnitaire dans le cadre d'une modification unilatérale du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Emperi et Portail Coucou à Salon-de-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'un protocole indemnitaire dans le cadre d'une modification unilatérale du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Emperi et Portail Coucou à Salon-de-Provence ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

39. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention avec la commune de Sénas relative à la réalisation de certaines missions d'entretien du Pôle d'échanges multimodal de Sénas

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention avec la commune de Sénas relative à la réalisation de certaines missions d'entretien du Pôle d'échanges multimodal de Sénas ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

40. Avis du Conseil de Territoire

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au reversement du produit des forfaits post-stationnement de la commune de Salon de Provence gestionnaire du stationnement payant sur voirie à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au reversement du produit des forfaits post-stationnement de la commune de Salon de Provence gestionnaire du stationnement payant sur voirie à la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

41. Avis du Conseil de Territoire

Réforme nationale de dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie : affectation du produit des forfaits post-stationnement (FPS) reversés par les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat, Aix-en-Provence, Aubagne, Salon de Provence et Martigues, à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Réforme nationale de dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie ; affectation du produit des forfaits post-stationnement (FPS) reversés par les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat, Aix-en-Provence, Aubagne, Salon de Provence et Martigues, à la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

42. Avis du Conseil de Territoire

Bilan de la concertation du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PDU)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Bilan de la concertation du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PDU) ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

43. Avis du Conseil de Territoire

Arrêt du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PDU)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Arrêt du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PDU) ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

44. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention de servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle sise le Quintin à Salon-de-Provence et cadastrée section CW numéro 511 au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention de servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle sise le Quintin à

Salon-de-Provence et cadastrée section CW numéro 511 au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

45. Avis du Conseil de Territoire

Cession à titre onéreux de deux parcelles sises zone d'activités économiques les Barrales et les Cades sur la commune de la Fare-les-Oliviers cadastrées section AI numéro 55 et 56 au bénéfice de la Sas Redman Méditerranée

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Cession à titre onéreux de deux parcelles sises zone d'activités économiques les Barrales et les Cades sur la commune de la Fare-les-Oliviers cadastrées section AI numéro 55 et 56 au bénéfice de la Sas Redman Méditerranée ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

46. Avis du Conseil de Territoire

Approbation de la convention conclue avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise pour l'année 2020, relative à l'attribution d'une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de la convention conclue avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise pour l'année 2020, relative à l'attribution d'une subvention ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

47. Avis du Conseil de Territoire

Approbation du Dispositif de Minoration Foncière en faveur de l'économie productive

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation du Dispositif de Minoration Foncière en faveur de l'économie productive ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

48. Décision du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence - Sollicitation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Engagement de la procédure de modification n° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- SOLLICITE l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole l'examen de l'engagement de la procédure de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et suivants de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais à l'opération 2018301700 - compte 4581183017 - fonction 510.

49. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence - Engagement de la procédure de modification n° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence - Engagement de la procédure de modification n° 3 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

50. Décision du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Sollicitation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Engagement de la procédure de révision allégée n°1 et définition des modalités de concertation - Arrêt des modalités de collaboration entre la commune et le Conseil de Territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- SOLLICITE le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vue de l'engagement de la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux et la définition des modalités de concertation.

- ARRETE les modalités de collaboration avec la commune de Velaux définies précédemment.

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 et suivants de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais à l'opération 2018301700 - compte 4581183017 - fonction 510.

51. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Engagement de la procédure de révision allégée n°1 - Définition des modalités de concertation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Engagement de la procédure de révision allégée n°1 - Définition des modalités de concertation ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

52. Décision du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Sollicitation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Engagement de la procédure de révision allégée n°2 et définition des modalités de concertation - Arrêt des modalités de collaboration entre la commune et le Conseil de Territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- SOLLICITE le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vue de l'engagement de la procédure de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux et la définition des modalités de concertation.

- ARRETE les modalités de collaboration avec la commune de Velaux définies précédemment.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 et suivants de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais à l'opération 2018301700 - compte 4581183017 - fonction 510.

53. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Engagement de la procédure de révision allégée n°2 - Définition des modalités de concertation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Engagement de la procédure de révision allégée n°2 - Définition des modalités de concertation ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

54. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n°3

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n°3 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

55. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières - Approbation de la modification n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières - Approbation de la modification n° 1 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

56. Avis du Conseil de Territoire

Approbation du bilan de suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) d'Agglopolo Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation du bilan de suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) d'Agglopolo Provence ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

57. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au profit de l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône - Approbation d'un contrat d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de 25.000 € à l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône pour l'année 2020.
- APPROUVE le contrat d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône.
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent contrat d'objectifs et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais, chapitre 65, compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

58. Décision du Conseil de Territoire

Approbation du transfert des subventions forfaitaires aux logements T1-T2 accordées initialement à la SA HLM Néolia vers la SA HLM Immobilière Méditerranée dans le cadre d'une cession de patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- MAINTIENT les subventions forfaitaires aux petits logements PLA1-PLUS (T1-T2) octroyées initialement à la SA HLM Néolia au profit de la SA HLM Immobilière Méditerranée.
- INDIQUE qu'il sera procédé à un changement de bénéficiaire par avenant aux conventions.
- PRECISE que les autres termes des conventions initiales demeurent inchangés.
- AUTORISE le Président du Territoire du Pays Salonais ou son représentant à signer tout acte et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les dépenses seront imputées à la section Investissement sur la ligne 20422 du budget 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui présente les disponibilités nécessaires.

59. Avis du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à l'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale au titre de l'exercice 2020 - Approbation d'une convention

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Attribution d'une subvention à l'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale au titre de l'exercice 2020 - Approbation d'une convention ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

60. Avis du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au syndicat des copropriétaires pour la réalisation d'études et diagnostics avant travaux d'urgence portant sur l'ensemble des bâtiments de la Résidence la Mariélie à Berre l'Etang - Approbation d'une convention

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Attribution d'une subvention au syndicat des copropriétaires pour la réalisation d'études et diagnostics avant travaux d'urgence portant sur l'ensemble des bâtiments de la Résidence la Mariélie à Berre l'Etang - Approbation d'une convention ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

61. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'un avenant n°2 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de la Métropole Aix-Marseille-Provence, commune de Salon-de-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'un avenant n°2 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de la Métropole Aix-Marseille-Provence, commune de Salon-de-Provence ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

62. Décision du Conseil de Territoire

Attribution de subvention au profit de l'association « Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA » dit CEN PACA - Année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE respectivement, au titre de l'année 2020, pour ces deux actions une subvention d'un montant de 4 500 € chacune soit 9 000 € à l'association « Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA ».
- APPROUVE les termes des deux conventions d'objectifs (une pour chaque action) à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association « Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA ».
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Métropolitain 2020 - Chapitre 65 - Compte 657381.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

63. Décision du Conseil de Territoire

Attribution de subvention au profit de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes - Année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3 600 € au profit de l'association « Solidarité Paysans Provence Alpes » pour 2020.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association « Solidarité Paysans Provence Alpes » (figurant en annexe).
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2020 - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

64. Décision du Conseil de Territoire

Attribution de subvention au profit de l'association « Jeunes Agriculteurs des Bouches du Rhône » - Année 2020

Il est précisé que Mme Marylène BONFILLON ne prend pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3 600 € au Syndicat Professionnel Agricole des Jeunes Agriculteurs des Bouches du Rhône pour 2020.

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et le Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches du Rhône.

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2020 - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

65. Décision du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention au profit de l'association la Maison de la Transhumance pour le projet européen transfrontalier « La Routo » et le centre Euro-méditerranéen de ressources sur la Transhumance - Année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 9 000 € pour les deux programmes « La Routo » et « le Centre de ressources sur la transhumance » au profit de l'association « La Maison de la Transhumance » pour 2020.

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et la Maison de la Transhumance.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Etat Spécial du Territoire - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

66. Décision du Conseil de Territoire

Attribution de subvention au profit des associations « CETA de Berre l'Etang » et « CETA d'Eyguieres » - Année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE respectivement une subvention d'un montant de 3 600 € à l'association CETA de Berre l'Etang pour 2020 et une subvention d'un montant de 3 600 € à l'association CETA d'Eyguieres pour 2020.

- APPROUVE les termes des deux conventions d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et les deux associations CETA de Berre l'Etang et CETA d'Eyguieres.

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Etat Spécial du Territoire - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

67. Avis du Conseil de Territoire

Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération : Animation du DOCOB d'un site Natura 2000 pour le site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaines alentour

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération : Animation du DOCOB d'un site Natura 2000 pour le site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaines alentour ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

68. Avis du Conseil de Territoire

Demande de subvention d'investissement relative à l'opération : suivi et animation technique de quatre plans de massif sur le Territoire du Pays Salonais pour 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement relative à l'opération : suivi et animation technique de quatre plans de massif sur le Territoire du Pays Salonais pour 2020 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

69. Avis du Conseil de Territoire

Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la cinquième édition du Salon des Agricultures de Provence à Salon-de-Provence - Approbation d'une convention

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la cinquième édition du Salon des Agricultures de Provence à Salon-de-Provence - Approbation d'une convention ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

70. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une promesse de bail emphytéotique à la société Cap Vert Solarenergie pour la création et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol à Mallemort

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une promesse de bail emphytéotique à la société Cap Vert Solarenergie pour la création et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol à Mallemort ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

71. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention d'animation technique et foncière de la ZAP de Rognac conclue avec le Département des Bouches-du-Rhône, la SAFER, la Chambre d'Agriculture et la Commune de Rognac

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention d'animation technique et foncière de la ZAP de Rognac conclue avec le Département des Bouches-du-Rhône, la SAFER, la Chambre d'Agriculture et la Commune de Rognac ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

72. Avis du Conseil de Territoire

Demande de subvention d'investissement pour l'opération de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sur les communes du Territoire du Pays Salonais et approbation du programme prévisionnel de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement pour l'opération de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sur les communes du Territoire du Pays Salonais et approbation du programme prévisionnel de travaux ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

73. Avis du Conseil de Territoire

Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat pour la mise en place de servitudes D.F.C.I. pour les communes de Lançon-Provence, Cornillon-Confoux, La Barben, Lambesc, Aurons et Salon-de-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat pour la mise en place de servitudes D.F.C.I. pour les communes de Lançon-Provence, Cornillon-Confoux, La Barben, Lambesc, Aurons et Salon-de-Provence ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

74. Avis du Conseil de Territoire

Approbation de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 ZPS "Garrigues de Lançon et chaines alentour" et à la structure animatrice du site

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 ZPS "Garrigues de Lançon et chaines alentour" et à la structure animatrice du site ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

75. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'une convention cadre relative aux modalités de rétrocession d'un point d'eau incendie privé en vue de son intégration dans le service public de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire métropolitain

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention cadre relative aux modalités de rétrocession d'un point d'eau incendie privé en vue de son intégration dans le service public de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire métropolitain ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

76. Avis du Conseil de Territoire

Approbation de nouvelles conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la réalisation par les communes de Lamanon, Saint-Chamas, Charleval et Alleins, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de nouvelles conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la réalisation par les communes de Lamanon, Saint-Chamas, Charleval et Alleins, d'équipements relevant de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

77. Avis du Conseil de Territoire

Demande de subvention d'investissement relative à l'opération : Travaux de réhabilitation de Génie Civil sur les sites de production d'eau potable des communes de Rognac et de Berre-l'Etang

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement relative à l'opération : Travaux de réhabilitation de Génie Civil sur les sites de production d'eau potable des communes de Rognac et de Berre-l'Etang ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

78. Avis du Conseil de Territoire

Demande de subvention d'investissement relative à l'opération - Création d'une deuxième déchèterie sur la commune de Salon-de-Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subvention d'investissement relative à l'opération - Création d'une deuxième déchèterie sur la commune de Salon-de-Provence ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

79. Avis du Conseil de Territoire

Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société SAUR SAS concernant les prestations de travaux de mise aux normes de sécurité de différents ouvrages d'assainissement d'eaux usées sur le Territoire du Pays Salonais

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société SAUR SAS concernant les prestations de travaux de mise aux normes de sécurité de différents ouvrages d'assainissement d'eaux usées sur le Territoire du Pays Salonais ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

80. Avis du Conseil de Territoire

Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réparation du réseau pluvial Boulevard du Vallat de la Chapelle par la commune de Rognac au titre de la compétence assainissement des eaux pluviales

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réparation du réseau pluvial Boulevard du Vallat de la Chapelle par la commune de Rognac au titre de la compétence assainissement des eaux pluviales ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

81. Avis du Conseil de Territoire – DOSSIER RETIRE

Modalités d'écrêtement et de dégrèvement des factures d'eau hors dispositif "Warsmann"

82. Avis du Conseil de Territoire

Approbation du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

83. Avis du Conseil de Territoire

Approbation des Redevances d'Occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et Prestations Annexes pour l'année 2020 - Territoire du Pays Salonais

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation des Redevances d'Occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et Prestations Annexes pour l'année 2020 - Territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

84. Décision du Conseil de Territoire

Attribution de subventions à des associations culturelles et sportives à vocation intercommunale au titre de l'exercice 2020

Il est précisé que Mme Alexandra GOMEZ et M Didier KHELFA ne prennent pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE aux associations culturelles et sportives les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 89 000 € au titre de l'exercice 2020.

Association	Montant proposé
X-Terra Aventure Pélissanne	6 000 €
Association Cycliste des As en Provence - Salon-de-Provence	3 000 €
Du Son au Balcon - Salon-de-Provence	30 000 €
Sapela Basket 13 - Salon-de-Provence	50 000 €

- APPROUVE les termes des conventions et contrat d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et les associations suivantes :

- X-Terra Aventure Pélissanne
- Association Cycliste des As en Provence - Salon-de-Provence
- Du Son au Balcon - Salon-de-Provence
- Sapela Basket 13 - Salon-de-Provence

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer les présents contrat et conventions et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial 2020 du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

85. Décision du Conseil de Territoire

Attribution de subventions à des associations culturelles et sportives au titre de l'exercice 2020

Il est précisé que M. Christophe AMALRIC, Mme Evelyne DE FILIPPO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Olivier GUIROU, et M. Didier KHELFA ne prennent pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE aux associations sportives et culturelles, les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 32 000 €, au titre de l'exercice 2020 :

Association	Montant proposé
Office Municipal des sports et de la culture / Alleins	2 000 €
Forum des jeunes et de la culture / Berre l'Etang	2 000 €
Club nautique charlevalois	2 000 €
Rugby Eyguières XV	2 000 €
La Barben en Fêtes	2 000 €
Office Municipal de la Culture / La Fare les Oliviers	2 000 €
Société Sportive Lamanonaise / Lamanon	2 000 €
Musique à la ferme / Lançon-Provence	2 000 €
Orféés Productions / Mallemort	2 000 €
Pélissanne Culture et Traditions	2 000 €
Nostà Mar / Rognac	2 000 €
Association culturelle Espace Charles Trenet / Salon de Provence	2 000 €
Association Club Jeunesse et loisirs / AIL / Saint-Chamas	2 000 €
Demain Sénas	2 000 €
Sports 13 / Velaux	2 000 €
Memphis Tennessee Country Dancers / Vernègues	2 000 €

- APPROUVE les termes des conventions à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et les associations suivantes :

- Office Municipal des sports et de la culture / Alleins
- Forum des jeunes et de la culture / Berre l'Etang
- Club nautique charlevalois
- Rugby Eyguières XV
- La Barben en Fêtes
- Office Municipal de la Culture / La Fare les Oliviers
- Société Sportive Lamanonaise / Lamanon
- Musique à la ferme / Lançon-Provence
- Orféés Productions / Mallemort
- Pélissanne Culture et Traditions
- Nostà Mar / Rognac
- Association culturelle Espace Charles Trenet / Salon de Provence
- Association Club Jeunesse et loisirs / AIL / Saint-Chamas
- Demain Sénas
- Sports 13 / Velaux
- Memphis Tennessee Country Dancers / Vernègues

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer les présentes conventions et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial 2020 du Territoire du Pays Salonais - Chapitre 65 - Compte 65748.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais pour l'exercice 2020.

86. Donné acte des décisions du Président du Conseil de Territoire

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.

N°32/19 : MAPA de travaux - Travaux de reprise de la couverture-étanchéité du Centre de Stockage de Déchets non Dangereux (CSDND) de Mallemort - Lot 2 - Colmatage des perforations de la géomembrane - EODD INGENIEURS CONSEILS - Marché n° V190478A00

Montants :

Seuil minimum : 500 € HT

Seuil maximum de 6 000 € HT

N°33/19 : Acquisition d'une centrale de dilution pour produit d'entretien à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - GROUPE PLG MEDITERRANEE

Montant : 521,40 € HT

N°34/19 : Entretien, vérification et remise en conformité du toboggan à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - EUREKA

Montant : 10 118,07 € HT

N°35/19 : MAPA de prestations de services - Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière en vue de la passation de marchés publics de prestations de services liés à la gestion de déchets ménagers et assimilés - Lot 3 - Assistance financière au maître d'ouvrage - CALIA CONSEIL - Marché n° V190493A00

Montant : 23 100 € HT

N°36/19 : MAPA de travaux pour la construction de nouveaux bâtiments au centre de transfert de Salon de Provence - Lot 4 : Chauffage, ventilation, climatisation et plomberie - THERMI SUD - N° de marché V19142

Montant : 46 085 € HT

N°37/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Foyer de vie Lou Calen

Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

N°38/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - S.D.I.S des Bouches du Rhône

Mise à disposition gratuite

N°39/19 : MAPA de travaux - Travaux de reprise de la couverture-étanchéité du Centre de Stockage de Déchets non Dangereux de Mallemort - Lot 2 - Colmatage des perforations de la géomembrane - Annule et remplace la décision n°32/19 du 14/10/2019 pour erreur matérielle - Lot n° 2 : H2O ENVIRONNEMENT - Marché n° V190536A00

Montants :

Seuil minimum : 500 € HT

Seuil maximum de 6 000 € HT

N°40/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - CATTP, Foyer FAM, Foyer Raymond JACQUEMUS

Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

N°41/19 : Constat d'huissier - SCP GROS D'HAILLECOURT-CHETBOUN - SALTEL

Montant : 287,67 euros HT

N°42/19 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - Collège Commandant Cousteau, Collège Roquepertuse, Collège Fernand Léger, Collège Louis Leprince-Ringuet

Mise à disposition gratuite

N°43/19 : Avenant n°1 à l'accord-cadre n° 3170023 « Contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif » - Société des Eaux de Marseille

Aucune incidence financière

INFORMATION

Il est donné, à titre d'information, lecture des points suivants, qui seront présentés au Conseil de la Métropole le 19 décembre prochain :

- **Attribution d'une subvention 2020 à l'association Etincelle 2000**
- **Attribution d'une subvention pour l'année 2020 à l'association RAMDAM pour la promotion du vélo, de la marche et des transports en commun**
- **Attribution d'une subvention à l'association APROVEL**
- **Approbation des statuts et du pacte d'actionnariat pour la création d'une Société d'Intérêt Collectif ayant pour objet de favoriser le développement des véhicules en autopartage**
- **Calendrier, méthodologie et périmètre retenu pour la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) sur le centre-ville élargi de Marseille pour améliorer la qualité de l'air de la Métropole Aix-Marseille-Provence**
- **Autorisation de signer les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) des bailleurs sociaux**
- **Adoption d'un plan Métropolitain de prévention et de lutte contre les discriminations**
- **Approbation de la prolongation de mise en place de mesures financières individuelles exceptionnelles dans le cadre du relogement de certains ménages**
- **Présentation du rapport politique de la ville 2018**
- **Approbation d'une convention de recherche et développement avec la CEREMA relative aux mesures foncières de compensation**
- **Approbation d'une convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier relative à la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement collectés par la Métropole Aix-Marseille-Provence**
- **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2020**

Le Président clôt la séance à 19h30.

A SALON DE PROVENCE, le seize décembre deux mille dix-neuf.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire



Rappel : le recueil des actes administratifs du Conseil de Territoire est consultable au 281 Bd Maréchal Foch - SALON DE PROVENCE